

Règlements Super Stock 2025

Le Speedway d'East Broughton

Aucun 4X4 ou Pick Up ne sera accepté. Traction arrière seulement.

1. Moteur : 5.9 litres ou moins à carburateur.

Restrictions (PIÈCES INTERDITES): piston domé, tête en aluminium et vortec, intake en aluminium autre que 2101 Edelbrock, intake de fonte racing, carburateur holley ou tout autre carburateur qui n'est pas d'origine. Le maximum de recule du moteur est quand la bougie la plus en avant du moteur est en ligne avec le ball-joint du haut.

1.1 Transmission : direct drive interdite.

1.2 Différentiel : d'origine du véhicule utilisé. Le différentiel doit avoir les dimensions originales (différentiel Ford 9 pouces non-accepté). Les fixations des pièces de suspension doivent être à l'emplacement d'origine sans modifications, altérations ou ajustements.

1.3 Handicap : L'inspecteur se réserve le droit d'handicaper un véhicule jugé trop performant. La piste se réserve le droit d'obliger un coureur à graduer.

2. Châssis : Original du même fabricant que la carrosserie, aucun châssis tubulaire. Empattement d'origine avec tolérance de 1 pouce. Poids minimum du véhicule avec coureur 3600lbs. Carrosserie d'aspect d'origine seulement. Aucune carrosserie de fibre de verre, d'aluminium ou de plastique, sauf pour les pare-chocs.

2.2 Le cawl dash, le volant et les pédales doivent être à leur emplacement d'origine.

2.3 Le châssis doit être complètement d'origine sans aucune modification ou altération. Les fixations des pièces de suspension doivent être à l'emplacement d'origine sans modification, altération ou ajustement.

3. Pneus : Pneus d'été ou quatre saisons acceptés. Pneus D.O.T. seulement, aucun pneus Mud Terrain ou de compétition. Groovage permis à l'intérieur de la bande de roulement seulement. Pneus Mickey Thompson Sportsman s/t accepté. Pneus d'hiver interdits. Traitement de pneu interdit.

4. Roues : 8 pouces maximum

- 5. Freins** : Les freins doivent être fonctionnels aux quatre (4) roues. Disques brake acceptés à l'arrière.
- 6. Suspension** : Les tables, porte-fusées et les bras de suspension doivent être originaux sans aucune modification ou altération. L'emplacement de ces dites pièces doit être d'origine autant sur le châssis que sur les pièces qu'elles relient. Aucun emplacement ne peut être modifié, altéré ou relocalisé.
- 6.1** Amortisseurs de performance acceptés. L'emplacement des amortisseurs doit être d'origine autant sur le châssis que sur la pièce qu'il relie.
- 6.2** Ressorts (lames, barres de torsion et coil springs) de performance acceptée. L'emplacement des ressorts doit être d'origine sur le châssis autant que sur la pièce qu'il relie. Les ressorts peuvent être ajustables, mais l'ajustement doit être soudées (pas ajustable a la piste). Tout système "slider" ou "slider box" interdit.
- 7. Conduite** : Quickner accepté
- 8. Silencieux** : Les « headers » et le système d'échappement doivent avoir leur sortie en arrière du siège du conducteur. Si le système d'échappement passe dans l'habitacle, celui-ci doit être caché par un mur pare-feu dans le but que personne ne puisse se brûler en y touchant.
- 9. Essieux** : Essieux de courses acceptés.
- 10. Sécurité** : Vêtements ignifuge, casques, siège de course, ceintures de sécurité 5 points minimum fonctionnelles et bien fixées au châssis obligatoire. Un filet de course automobile est obligatoire du côté conducteur.
- 11. Voiture détériorée** : Une voiture trop accidentée ou endommagée pourra être refusée.
- 12. Barres de frottement** : Les barres de frottement ou patins sont permis de chaque côté du véhicule. Ces barres devront être en acier carré, rectangulaire ou rond d'une dimension maximum d'un (1) pouce d'épais et de 2½ pouces de haut. Elles devront être installées accoter au panneau de carrosserie avec chaque bout coupé à 45 degrés et bouchés, sans rebord tranchant ou accrochant et devront être peintes de façon à ne pas modifier l'apparence des numéros de côté.
- 13. Miroirs et vitres** : Les feux de position, les phares, tous les miroirs et toutes les vitres de côté et arrières doivent être enlevés. Si le pare-brise est ôté, il doit être remplacé par un grillage avec un minimum de deux barres au centre du grillage pour solidifier le grillage.

14. Feu de position : Un feu de positionnement doit être installé à l'arrière du véhicule et visible pour tous les officiels.

15. Numéros et inscription : Le numéro du véhicule devra être compris entre 1 et 999 sans 0 à l'avant (ex: 01). Le numéro doit être visible des 2 côtés du véhicule au niveau de la porte avant par des chiffres d'une hauteur minimale de 18pc. Un modèle plus petit, d'un minimum de 4pc, est exigé dans le coin du pare-brise, côté passager. Vous pouvez réserver vos numéros à l'avance. Si deux coureurs portent le même numéro, les coureurs étant présent en 2024 auront priorité. La priorité de numéro est valide jusqu'à la fin des inscriptions du programme d'ouverture 2025.

16. Portes : Toutes les portes doivent être boulonnées ou soudées.

17. Cage : Chaque véhicule doit être muni d'une cage protectrice complète en tuyau rond d'acier d'un diamètre d'au moins 1,5 po. et d'une épaisseur de ,125 po. Il doit y avoir un minimum de 4 points d'appui. Un X ou 2 barres dans la porte du côté conducteur est aussi obligatoire. Il est recommandé d'installer de la mousse ignifuge aux barres situées près de la tête du conducteur.

18. Murs anti-feu : Les murs anti-feu sont obligatoires et doivent isoler le conducteur du moteur, du réservoir à essence et du radiateur. Tous conduits traversant l'habitacle doivent être en métal. De plus, si la batterie est aussi placée à l'intérieur, elle devra être attachée solidement et placée dans un caisson fermé. Nous recommandons fortement l'utilisation des caissons pour batteries marines.

19. Recouvrement : Toute réparation au plancher ou tout espace laissé par l'enlèvement de pièces dans les murs à feu doit être recouvert d'acier ou d'aluminium selon le cas.

20. Capot : Le capot du moteur et le couvercle du coffre arrière peuvent être dédoublés et facilement accessibles. Les barrures de capot (hood pins) sont obligatoires.

21. Crochets de remorquage : Une chaîne fixée au pare-chocs avant et arrière facilement repérable est obligatoire pour le remorquage du véhicule.

22. Carrosserie : Aucun bouchon de réservoir, attache de remorque ou autres composantes ne doivent dépasser de la carrosserie.

23. Pare-Chocs : Les pare-chocs pourront être renforcés, avec les bouts repliés, sans rebord tranchants ni accrochant et ne pas excéder les pneus de plus de 2 pouces.

24. Extincteur : Nous exigeons que chaque emplacement dans les puits (remorque ou trailer) soit muni d'un extincteur par véhicule de course de 2½lbs minimum de type ABC, celui-ci fonctionnel et facilement accessible.

25. RACEceiver : Tous les compétiteurs de cette classe doivent avoir un "RACEceiver" "one way" pour aider à classer les autos et pour des raisons de sécurité. Ce système doit être en fonction en tout temps, sous peine de pénalité. NB. Le modèle "Scanner" est permis, mais tous les canaux doivent être à la fréquence de la piste. (454,000)

26. Système de communication : Aucun système de communication n'est permis pendant une course.

27. Traction control : Aucun système de traction ou de stabilité du véhicule permis.

28. Sécurité : Les poids et le driveshaft doivent être peints en blanc avec le numéro du véhicule inscrit dessus. Un cerceau autour du driveshaft est obligatoire.

TOUT DROIT RÉSERVÉ À L'USAGE EXCLUSIF DU SPEEDWAY